



Compte-rendu des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 Mai 2021

DATE de CONVOCATION
20 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze avril, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

DATE D'AFFICHAGE
20 Mai 2021

Etaient présents : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Aurélien HARIRECHE, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU, Lionel SAUGUET, Sébastien URDOUS,

NOMBRE de
CONSEILLERS

Absents excusés : Franck FOURCADE qui a donné pouvoir à Jean-Robert LASCOUMETTES, Samuel DO CARMO qui a donné pouvoir à Corinne HAU, Alain GIRARD qui a donné pouvoir à Lionel SAUGUET, Florian LASSUS-LIRET,

En exercice **15**
Présents **11**
Votants **14**

Secrétaire de séance : Jean-Robert LASCOUMETTES,
Compte-rendu affiché le 27/05/2021

Ordre du Jour de la séance :

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 Avril 2021,
- Travaux de voirie 2021 : Demande de subvention auprès du conseil départemental,
- Travaux de réaménagement de l'école : Résultat de la consultation et choix des entreprises attributaires du marché,
- Travaux de réaménagement de l'école : Emprunt,
- Accueil de loisirs, sans hébergement, de la commune d'UZEIN : Participation financière,
- Questions diverses,

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 Avril 2021
--

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité,

N° 25/2021

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire informe les conseillers municipaux des travaux de voirie prévus pour l'année 2021 :

Lieux	Tarif en H.T
Cheminement chez Marquet – 20 ml de traversée de route	3 200.00 €
Chemin Busos-Enrochement, renfort de l'accotement	2 300.00 €
Curage fossé	1 232.00 €
Réfection chemin rural 150 ml (derrière chez URDOUS)	4 524.00 €
TOTAL =	11 256.00 €

Le montant estimé pour cette opération « voirie 2021 » est de 11 256.00 € H.T, soit 13 507.20 € T.T.C

Madame le Maire informe que le règlement de soutien financier du conseil départemental prévoit un plafond du montant de travaux de voirie subventionnable égal à 21 280.00 € HT pour la commune de BOUGARBER.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'opération voirie 2021, ci-dessus exposée.

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la plus élevée possible, pour l'opération voirie 2021

- **AUTORISE** Madame le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

- **PRÉCISE** que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès du Département.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 26/2021

Objet : TRAVAUX de REAMENAGEMENT de L'ÉCOLE : RESULTAT de la CONSULTATION et CHOIX des ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES du MARCHE

Mme la Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement d'une classe dans l'ancien logement au-dessus de l'école.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés comme suit :

LOT	Entreprise	Montant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N°1. : 1 : DÉSAMIANTAGE - RETRAIT PLOMB	SNAACCHINI	8 940,00 €
LOT N°2.: GROS ŒUVRE	ATC	36 605,36 €
LOT N°3.: CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES	COUVERTURES D'AQUITAINE	16 334,29 €
LOT N°4.: SERRURERIE	SOE	22 196,70 €
LOT N°5.: MENUISERIES ALUMINIUM & BOIS	FAB	34 500,81 €
LOT N°6.: PLATRERIE - FAUX-PLAFOND - ISOLATION	NAYA	17 439,30 €
LOT N°7.: ELECTRICITE	LO PICCOLO	11 977,59 €
LOT N°8.: PLOMBERIE - VENTILATION - CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT	LO PICCOLO	27 899,54 €
LOT N°9.: CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCE	SARL ERBINARTEGARAY	6 390,80 €

LOT N°10. : PEINTURE - REVÊTEMENTS	NAYA	16 917,70 €
TOTAL =		199 202.09 €

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, la Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

L'Assemblée, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Mme la Maire à signer les marchés conformément à ce qui a été présenté ;

DÉCIDE :

- de donner délégation à Mme la Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- qu'en cas d'empêchement à Mme la Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 27/2021

Objet : EMPRUNT : TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ÉCOLE

Mme la Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal vote la réalisation au CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES CASCOGNE d'un emprunt d'un montant de **200 000 EUROS** destiné à financer les travaux de réaménagement de école.

Cet emprunt aura une durée de **20 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due au CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **20 ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 0.75 % l'an.**

Cet emprunt est assorti de **frais** d'un montant de **300 EUROS.**

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES CASCOGNE.

- **AUTORISE** Mme la Maire Corinne HAU à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

N° 28/2021

Objet : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA COMMUNE D'UZEIN : PARTICIPATION FINANCIERE

Mme/M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la commune est à ce jour assuré sur la commune d'Uzein par une association dénommée « le Petit Prince », association à but non lucratif loi 1901 créée en 1997 par des parents de la commune d'Uzein, qui recherchaient alors un mode de garde et des activités de loisirs pour leurs enfants. En 2002, l'association a élargi son territoire en s'ouvrant aux familles des communes de Beyrie en Béarn, Bougarber, Caubios-Loos et Momas, communes qui subventionnaient l'association et qui avaient alors conclu un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) avec la Caisse d'Allocations Familiales. Pour différentes raisons (et notamment un redécoupage des intercommunalités), l'ALSH associatif le Petit Prince est aujourd'hui financé par les communes d'Uzein, Beyrie et Bougarber, par le biais d'un nouveau CEJ.

Les principales missions de l'association sont l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires pour les enfants de 2 à 12 ans, agréé par Jeunesse et Sport, l'organisation et participation aux événements en faveur du lien social sur le territoire, et la formation des futurs animateurs.

L'association rencontre depuis quelques mois des difficultés financières, dues essentiellement à :

- La fin des contrats aidés (augmentation très conséquente de la masse salariale),
- Le sinistre du 28 Mai 2017 : le bâtiment communal abritant le restaurant scolaire et le bâtiment périscolaire (accueillant à la fois le service périscolaire communal et l'ALSH) a été en partie détruit. L'ALSH a dû prendre conseils auprès d'un avocat pour rejoindre la commune dans une procédure judiciaire complexe, longue ... et coûteuse (entre autres matériels pédagogiques détruits et/ou endommagés par les fumées).

Au vu des difficultés financières de l'association, et afin de pérenniser l'accueil des enfants du territoire pour les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires, la Commune d'UZEIN a décidé de prendre le relai de l'association en créant, par délibération du 26 Février 2021, un nouveau service au 1^{er} Juillet 2021 : un accueil de loisirs sans hébergement communal.

L'ALSH de la commune d'UZEIN, dénommé le Petit Prince, fonctionnera les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30, pour une capacité maximum de 40 enfants et accueillera les enfants âgés de 2 à 12 ans, scolarisés et domiciliés à UZEIN, ainsi que ceux des communes avec lesquelles une convention de participation financière aura été signée. Pourront également être accueillis, uniquement sur les vacances scolaires et non sur les Mercredis périscolaires (soit les Mercredis en période scolaire) et selon un calendrier strictement défini par règlement, les enfants domiciliés des communes alentours et non conventionnées dans la limite de places disponibles.

Mme/M. le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la commune d'UZEIN la convention de participation au financement de l'ALSH, dont le projet est ci-annexé, attendu que :

- Le Conseil Municipal d'UZEIN a, par délibération du 17 Mai 2021, fixé le montant du prix journalier de l'ALSH, dans le cadre d'une convention de participation communale, à 19 € par jour et par enfant ;
- Par la signature de ladite convention, La Commune s'engage à reverser à la commune d'UZEIN une participation fixe annuelle correspondant à la part de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en lien avec le financement de l'Association ATOUT LOISIRS (pour l'année 2021 ce versement sera proratisé sur 5/9^{ème}) ;
- Par la signature de la dite convention, Les familles demeurant sur la commune auront la possibilité d'inscrire leurs enfants conformément aux modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs le Petit Prince d'UZEIN établies par délibération chaque année, ce dans les mêmes conditions réglementaires et tarifaires que les familles de la Commune d'UZEIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de verser à la commune d'UZEIN une participation financière au titre de l'accueil des enfants de la commune, et ce conformément aux modalités précitées ;

AUTORISE Mme LA Maire à signer la convention de participation financière à l'ALSH de la Commune d'UZEIN dont le projet est ci-annexé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire expose au conseil municipal les points suivants :

- Elections départementales/ régionales :

La secrétaire de Mairie enverra aux élus un mail pour élaborer le planning de tenu des bureaux de vote du 20 et 27 Juin, par tranche de demi-journée (matin/ après-midi),

Deux rencontres auront lieu en Mairie entre les candidats et les élus :

- Mme Painset et Mr Prat le jeudi 27 Mai à 19h30

- Mme Costedoat et Mr Dupont le vendredi 11Juin à 19h30

Personnel communal :

- Demande de révision du temps de travail à la baisse, à la demande d'une salariée. Ceci entrainera la création de poste avec recrutement extérieur pour le temps laissé vacant.

Voirie :

- A la suite des fauchages des accotements des routes, l'employé communal fera le tour des poteaux de signalisation et les têtes de pont dans les jours qui viennent.

- La signalisation des intersections avec des poteaux réglementaires devraient être réalisée rapidement.

- La côte de Cescau sera bitumée semaine prochaine.

Divers :

- Réflexion sur l'intérêt de mettre en place un budget participatif, comme le font certaines communes.

- Réunion publique sur le developpement de la fibre le 21 Juin : questions pratiques

Les modalités seront communiquées à la population ultérieurement.

- Adhésion au Schéma de mutualisation du numérique : téléphonie, internet, sauvegarde logiciel (3,5€/hab/an), poste de travail collaboratif (2,5€/hab/an) impressions (1€/hab/an) pour un montant total annuel de 6090€. Ceci permettrait de faire économiser à la commune environ 3000€ par an. Une délibération sera nécessaire.

- Jardin partagé : Mise en place des planches par les parents d'élèves le samedi 29 Mai, pour délimiter le jardin en carré potager.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h25.